

**PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire** du conseil municipal de la Ville de Mont-Saint-Hilaire tenue à la salle du Conseil, le **lundi 6 mai 2019 à 19 h 30**.

À laquelle sont présents :

Monsieur Yves Corriveau, maire  
Monsieur Jean-Pierre Brault, conseiller  
Monsieur Emile Grenon Gilbert, conseiller  
Monsieur Sylvain Houle, conseiller  
Madame Christine Imbeau, conseillère  
Madame Brigitte Minier, conseillère  
Monsieur Louis Toner, conseiller

Formant le quorum requis par la loi sous la présidence du maire, monsieur Yves Corriveau.

Sont également présents :

Madame Anne-Marie Piérard, greffière  
Monsieur Pierre Bergeron, directeur du Service du loisir et de la culture

Est absent :

Monsieur Daniel-Éric St-Onge, directeur général

**ORDRE DU JOUR**

1. Ordre du jour de la séance ordinaire du 6 mai 2019.
2. Questions de l'assistance.
3. Procès-verbal de la séance ordinaire du 1er avril 2019.
4. Bordereaux des comptes à payer numéros 2019-05-A, 2019-05-B, 2019-05-C, 2019-05-D et rapport sur les dépenses autorisées.
5. Présentation du rapport financier 2018 de la Ville de Mont-Saint-Hilaire incluant la portion non consolidée et la portion consolidée.
6. Dépôt du rapport financier consolidé pour l'année 2018.
7. Rapport du maire sur les faits saillants du rapport financier 2018.
8. Rapport des ressources humaines 2019-05.
9. Embauche au poste de jardinier au Service des travaux publics.
10. Embauche au poste de conseiller en environnement au Service de l'aménagement du territoire et de l'environnement.
11. Prime salariale et assignation temporaire - Service du loisir et de la culture.
12. Nomination du maire suppléant pour le prochain terme.
13. Renouvellement de mandat au sein du comité de la circulation et de la sécurité de la Ville de Mont-Saint-Hilaire.
14. Affectation au surplus non affecté de sommes prévues à des surplus affectés.
15. Affectation de sommes du surplus non affecté à des surplus affectés déjà créés.
16. Remboursement de la dette à long terme.

17. Affectation des excédents en réduction du refinancement de règlements d'emprunt.
18. Comité consultatif d'urbanisme - Inscription d'un élu à la journée de formation organisée par L'Association québécoise d'urbanisme (AQU).
19. Renouvellement de l'adhésion de la Ville de Mont-Saint-Hilaire pour 2019-2020 au Comité de concertation et de valorisation du bassin de la rivière Richelieu (COVABAR).
20. Adhésion d'un troisième membre à la Chambre de commerce et d'industrie Vallée-du-Richelieu.
21. Participation à la 3<sup>e</sup> édition du Déjeuner du directeur - Régie intermunicipale de police Richelieu-Saint-Laurent.
22. Participation financière à la publication du cahier 50<sup>e</sup> anniversaire de l'école secondaire Polybel - L'Oeil Régional.
23. Demande d'aide financière pour la Coupe Dodge 2019.
24. Participation au " Dîner femmes d'affaires " de la Chambre de commerce et d'industrie Vallée-du-Richelieu - Remboursement.
25. Campagne d'affichage " Bienvenue dans la MRC de La Vallée-du-Richelieu ".
26. Projet d'exposition " Corrid'Art " de la Municipalité régionale de comté de La Vallée-du-Richelieu.
27. Renouvellement du contrat de signalisation touristique – La Maison amérindienne.
28. Appel de projets en développement des collections des bibliothèques publiques autonomes 2019-2020 - Acquisition de documents.
29. Demande de subvention au Programme d'infrastructures municipales d'eau (PRIMEAU) - Volet 2 - Renouvellement de conduites municipales d'eau potable.
30. Adoption d'une procédure sur la réception et l'examen des plaintes formulées dans le cadre de l'adjudication ou de l'attribution d'un contrat visé.
31. Engagement de la Ville de Mont-Saint-Hilaire - Plan de gestion des débordements.
32. Renouvellement de l'avis d'imposition d'une réserve pour des fins de constitution d'une réserve foncière sur le lot 3 236 484 et une partie du lot 3 271 289 au cadastre du Québec.
33. Amendement à la résolution 2019-139 - Transaction relative à l'expropriation d'une partie du lot 3 955 728 au cadastre du Québec et autorisation de signatures.
34. Lotissement et cession pour fins de parc - Rue Saint-Jacques.
35. Lotissement et cession pour fins de parc - Rue Côté.
36. Représentation de la Ville de Mont-Saint-Hilaire concernant la cause 750-17-003544-198 - Mandat à la firme Bélanger Sauvé, avocats.

37. Fermeture du chemin des Patriotes Nord - Fête nationale du Québec.
38. Compte rendu de la réunion ordinaire du 18 mars 2019 du comité de suivi de la politique de la famille et des aînés de la Ville de Mont-Saint-Hilaire.
39. Compte rendu de la réunion ordinaire du 3 avril 2019 du comité consultatif de l'environnement et du développement durable de la Ville de Mont-Saint-Hilaire.
40. Comptes rendus des rencontres no 35 du 31 janvier 2019 et no 36 du 13 février 2019 du comité de suivi sur l'avenir de la zone A-16 de la Ville de Mont-Saint-Hilaire.
41. Procès-verbaux des réunions extraordinaire du 4 avril 2019 et ordinaire du 30 avril 2019 du comité consultatif d'urbanisme de la Ville de Mont-Saint-Hilaire.
42. Plans d'implantation et d'intégration architecturale numéros 2019-35, 2019-36, 2019-37, 2019-38, 2019-39, 2019-40, 2019-41, 2019-42, 2019-43, 2019-44, 2019-46, 2019-47, 2019-48, 2019-49, 2019-18, 2019-22, 2019-09, 2019-04 et 2017-41.
43. Plans d'implantation et d'intégration architecturale numéro 2019-45.
44. Projet de résolution d'approbation d'un PPCMOI - Projet intégré de cinq résidences semi-enfouies - 249, rue Saint-Jacques.
45. Demande d'autorisation à la Commission de protection du territoire agricole du Québec - Lot 1 818 213 au cadastre du Québec (chemin Pion).
46. Dépôt du certificat attestant le résultat de la consultation des personnes habiles à voter concernant le Règlement numéro 1272 - Travaux d'aménagement d'infrastructures pour la nouvelle école primaire du secteur de la Gare ainsi que le paiement d'honoraires professionnels.
47. Avis de présentation annonçant l'adoption d'un règlement décrétant des travaux d'infrastructures pour l'aménagement d'une traverse piétonne sur le chemin des Patriotes Nord, le réaménagement de cases de stationnement, l'acquisition de lot et des travaux connexes ainsi que le paiement d'honoraires professionnels et autorisant un emprunt nécessaire à cette fin.
48. Adoption du projet de Règlement numéro 1281, intitulé: " Règlement décrétant des travaux d'infrastructures pour l'aménagement d'une traverse piétonne sur le chemin des Patriotes Nord, le réaménagement de cases de stationnement, l'acquisition de lot et des travaux connexes ainsi que le paiement d'honoraires professionnels et autorisant un emprunt de deux cent seize mille deux cents dollars (216 200,00 \$) nécessaire à cette fin.
49. Avis de présentation annonçant l'adoption d'un règlement concernant les modalités de publication des avis publics de la Ville de Mont-Saint-Hilaire.
50. Adoption du projet de Règlement numéro 1282, intitulé: " Règlement concernant les modalités de publication des avis publics ".
51. Avis de présentation annonçant l'adoption d'un règlement concernant l'augmentation du fonds de roulement.
52. Adoption du projet de Règlement numéro 1284, intitulé: " Règlement autorisant l'augmentation du fonds de roulement d'un montant de cinq cent mille dollars (500 000,00 \$) afin de le porter à trois millions cinq cent mille dollars (3 500 000,00 \$) ".

- 53. Adoption du Règlement numéro 1194-3, intitulé: " Règlement modifiant le Règlement numéro 1194 établissant les règles de régie interne des comités du conseil de la Ville de Mont-Saint-Hilaire ".
- 54. Octroi du contrat LO2019-16 concernant le transport pour le camp de jour.
- 55. Questions de l'assistance.
- 56. Levée de la séance.

Information

- a) Procès-verbal de la séance extraordinaire du 3 avril 2019 de la Régie d'assainissement des eaux de la Vallée du Richelieu

**...Monsieur le maire Yves Corriveau ouvre la séance.**

2019-171

**ORDRE DU JOUR DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 6 MAI 2019**

**IL EST PROPOSÉ PAR :** Monsieur Sylvain Houle

**APPUYÉ PAR :** Monsieur Jean-Pierre Brault

et adoptée à l'unanimité :

Que l'ordre du jour de la présente séance ordinaire du 6 mai 2019 soit et est approuvé par ce conseil, en modifiant le point 41 par le suivant :

- 41. Procès-verbal de la réunion ordinaire du 30 avril 2019 du comité consultatif d'urbanisme de la Ville de Mont-Saint-Hilaire.

Et, en retirant du point 42, les plans d'implantation et d'intégration architecturale numéro 2019-35.

**...Avant de procéder à l'étude des points de l'ordre du jour, monsieur le maire Yves Corriveau fait une brève déclaration sur l'avis rendu par la Commission municipale du Québec concernant la conformité du Règlement de zonage numéro 1235-4.**

**QUESTIONS DE L'ASSISTANCE**

M. Pierre Bergeron	TOD 2 – nombre de logements à l'hectare
M. Jean-Marc Duval	Coupe d'arbres dans le golf – obligation de replanter
M. Alain Sansoucy	Avis de la Commission municipale du Québec – conformité du Règlement numéro 1235-4 Scénarios concernant l'hôtel de ville Aménagement de la rue Saint-Georges - coûts
M. Jacques Charbonneau	Avis de la Commission municipale du Québec Augmentation de l'offre alimentaire rue Saint-Georges – commerces projetés Aménagement de la rue Saint-Georges - coûts

2019-172

**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 1<sup>ER</sup> AVRIL 2019**

**IL EST PROPOSÉ PAR :** Monsieur Louis Toner

**APPUYÉ PAR :** Madame Christine Imbeau

et adoptée à l'unanimité :

Que le procès-verbal de la séance ordinaire du 1<sup>er</sup> avril 2019 soit et est approuvé par ce conseil.

2019-173

**BORDEREAUX DES COMPTES À PAYER NUMÉROS 2019-05-A, 2019-05-B, 2019-05-C, 2019-05-D ET RAPPORT SUR LES DÉPENSES AUTORISÉES**

**IL EST PROPOSÉ PAR :** Monsieur Sylvain Houle

**APPUYÉ PAR :** Madame Christine Imbeau

et adoptée à l'unanimité :

Que les bordereaux des comptes à payer numéro 2019-05-A, au montant de 1 163 802,02 \$, numéro 2019-05-B, au montant de 3 274,52 \$, numéro 2019-05-C, au montant de 338 576,01 \$, numéro 2019-05-D, au montant de 64 377,73 \$, soient et sont approuvés par ce conseil, tel qu'il appert au certificat portant le numéro 2019-05, émis par madame Suzanne Bousquet, trésorière adjointe, en date du 2 mai 2019, ainsi que le rapport quant aux dépenses autorisées au cours de la période du 28 mars au 1<sup>er</sup> mai 2019.

**...Monsieur le maire Yves Corriveau fait lecture du rapport du maire sur la situation financière 2018.**

**PRÉSENTATION DU RAPPORT FINANCIER 2018 DE LA VILLE DE MONT-SAINT-HILAIRE INCLUANT LA PORTION NON CONSOLIDÉE ET LA PORTION CONSOLIDÉE**

**...Madame Sylvie Lapalme, directrice du Service des finances et trésorière, en compagnie de madame Suzanne Bousquet, trésorière adjointe, présente le rapport financier 2018 de la Ville de Mont-Saint-Hilaire incluant la portion non consolidée et la portion consolidée.**

**QUESTIONS DE L'ASISTANCE**

M. Jacques Charbonneau

Augmentation des revenus reliés à la carrière – superficie exploitée

M. Jean-Yves Héroux

Affectation des surplus 2018

2019-174

**DÉPÔT DU RAPPORT FINANCIER CONSOLIDÉ POUR L'ANNÉE 2018**

**IL EST PROPOSÉ PAR :** Monsieur Jean-Pierre Brault

**APPUYÉ PAR :** Monsieur Louis Toner

et adoptée à l'unanimité :

Que ce conseil accuse réception, conformément à l'article 105.1 de la *Loi sur les cités et villes*, du rapport financier 2018 consolidé comprenant le rapport de l'auditeur indépendant pour l'exercice terminé le 31 décembre 2018.

2019-175

**RAPPORT DU MAIRE SUR LES FAITS SAILLANTS DU RAPPORT FINANCIER 2018**

CONSIDÉRANT l'article 105.2.2 de la *Loi sur les cités et villes*;

CONSIDÉRANT le dépôt par le maire de son rapport sur les faits saillants du rapport financier 2018;

EN CONSÉQUENCE,

**IL EST PROPOSÉ PAR :** Monsieur Louis Toner

**APPUYÉ PAR :** Monsieur Sylvain Houle

et adoptée à l'unanimité :

Que le texte du rapport du maire sur les faits saillants du rapport financier 2018 soit publié dans le journal " L'Oeil Régional " .

2019-176

**RAPPORT DES RESSOURCES HUMAINES 2019-05**

**IL EST PROPOSÉ PAR :** Madame Brigitte Minier

**APPUYÉ PAR :** Madame Christine Imbeau

et adoptée à l'unanimité :

Que le rapport des ressources humaines numéro 2019-05 préparé par madame Annie Dionne, directrice du Service des ressources humaines, pour la période du 28 mars au 29 avril 2019, soit et est approuvé par ce conseil.

2019-177

**EMBAUCHE AU POSTE DE JARDINIER - SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS - MADAME ROSALIE HÉROUX**

CONSIDÉRANT la vacance au poste régulier saisonnier de jardinier au Service des travaux publics;

CONSIDÉRANT l'ouverture d'un concours afin de combler ce poste;

CONSIDÉRANT QUE madame Rosalie Héroux, a les qualifications et l'expérience requises pour occuper ce poste;

EN CONSÉQUENCE,

**IL EST PROPOSÉ PAR :** Monsieur Jean-Pierre Brault

**APPUYÉ PAR :** Monsieur Sylvain Houle

et adoptée à l'unanimité :

Que ce conseil autorise l'embauche de madame Rosalie Héroux au poste régulier saisonnier de jardinier, au Service des travaux publics, suivant la convention collective des employés cols bleus de la Ville de Mont-Saint-Hilaire (classe 6), et ce, à compter du ou vers le 7 mai 2019.

Que cette embauche soit faite selon les conditions indiquées au rapport de madame Annie Dionne, directrice du Service des ressources humaines, en date du 10 avril 2019.

Qu'il y a des crédits disponibles, tel qu'en fait foi le certificat de la trésorière, en date du 15 avril 2019.

2019-178

**EMBAUCHE AU POSTE DE CONSEILLER EN ENVIRONNEMENT - SERVICE DE L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE ET DE L'ENVIRONNEMENT - MADAME SARAH TREMBLAY**

CONSIDÉRANT l'ouverture d'un concours afin de combler le poste vacant de conseiller en environnement au Service de l'aménagement du territoire et de l'environnement;

CONSIDÉRANT QUE le comité de sélection juge que madame Sarah Tremblay a les compétences requises pour occuper le poste;

EN CONSÉQUENCE,

**IL EST PROPOSÉ PAR :** Monsieur Sylvain Houle

**APPUYÉ PAR :** Madame Christine Imbeau

et adoptée à l'unanimité :

Que ce conseil nomme madame Sarah Tremblay au poste régulier de conseiller en environnement au Service de l'aménagement du territoire et de l'environnement (classe 14), suivant la convention collective de travail cols blancs de la Ville de Mont-Saint-Hilaire, et ce, à compter du ou vers le 7 mai 2019.

Que cette embauche soit faite selon les conditions indiquées au rapport de madame Annie Dionne, directrice du Service des ressources humaines, en date du 1<sup>er</sup> mai 2019.

Qu'il y a des crédits disponibles tel qu'en fait foi le certificat de la trésorière adjointe en date du 1<sup>er</sup> mai 2019.

2019-179

**PRIME ET ASSIGNATION TEMPORAIRE - DIRECTION GÉNÉRALE - MONSIEUR PIERRE BERGERON - CHEF DE DIVISION - ACTIVITÉS SPORTIVES ET RÉCRÉATIVES - MADAME ÉLIZABETH CANTIN**

CONSIDÉRANT la résolution 2018-498 adoptée lors de la séance extraordinaire du conseil municipal de la Ville de Mont-Saint-Hilaire tenue le 20 décembre 2018, par laquelle ce conseil nommait monsieur Pierre Bergeron à titre de directeur général par intérim et autorisait que ce dernier bénéficie d'une prime salariale de 10 % au cours de cette affectation, et ce, jusqu'à l'embauche du nouveau directeur général;

CONSIDÉRANT la résolution 2019-035 adoptée lors de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Mont-Saint-Hilaire tenue le 4 février 2019, par laquelle ce conseil assignait temporairement madame Élisabeth Cantin au poste de chef de division - activités sportives et récréatives au Service du loisir et de la culture, classe 5, échelon 2, et ce, jusqu'au retour dans ses fonctions de monsieur Pierre Bergeron à titre de directeur du Service du loisir et de la culture;

CONSIDÉRANT l'accompagnement que monsieur Bergeron assure afin de supporter l'intégration du nouveau directeur général et considérant les vacances dudit directeur général prévues jusqu'au 11 mai 2019 durant lesquelles monsieur Bergeron prend en charge plusieurs aspects de la direction générale;

CONSIDÉRANT QUE monsieur Bergeron assume également de façon temporaire la direction des Services aux citoyens et communications;

EN CONSÉQUENCE,

**IL EST PROPOSÉ PAR :** Monsieur Emile Grenon Gilbert

**APPUYÉ PAR :** Madame Brigitte Minier

et adoptée à l'unanimité :

Que ce conseil approuve l'octroi d'une prime salariale de 10 % à monsieur Pierre Bergeron, rétroactivement au 18 mars 2019 jusqu'au 11 mai 2019.

Qu'à partir du 12 mai 2019, monsieur Bergeron, en plus de ses fonctions habituelles de directeur du Service du loisir et de la culture, continue d'assumer le poste de directeur des Services aux citoyens et communications et bénéficie à cet effet d'une prime salariale de 6 %, tel que prévu à la politique de travail et salariale des cadres de la Ville de Mont-Saint-Hilaire.

Que l'affectation temporaire de madame Élisabeth Cantin à titre de chef de division - activités sportives et récréatives au Service du loisir et de la culture, soit maintenue jusqu'à l'embauche d'un nouveau directeur des Services aux citoyens et communications, et ce, rétroactivement au 18 mars 2019.

Que le tout soit approuvé selon les conditions indiquées au rapport de madame Annie Dionne, directrice du Service des ressources humaines, en date du 3 avril 2019.

Qu'il y a des crédits disponibles, tel qu'en fait foi le certificat numéro 2019-16 émis par madame Suzanne Bousquet, trésorière adjointe au Service des finances, en date du 3 mai 2019.

2019-180

#### **NOMINATION DU MAIRE SUPPLÉANT POUR LE PROCHAIN TERME**

**IL EST PROPOSÉ PAR :** Madame Christine Imbeau

**APPUYÉ PAR :** Monsieur Sylvain Houle

et adoptée à l'unanimité :

Que madame la conseillère Brigitte Minier soit et est nommée mairesse suppléante pour la période du 20 mai au 19 août 2019.

2019-181

#### **RENOUVELLEMENT DE MANDAT AU SEIN DU COMITÉ DE LA CIRCULATION ET DE LA SÉCURITÉ DE LA VILLE DE MONT-SAINT-HILAIRE**

CONSIDÉRANT QUE le mandat de monsieur William Laing, à titre de membre citoyen au sein du comité de la circulation et de la sécurité de la Ville de Mont-Saint-Hilaire, viendra à échéance le 8 mai 2019;

CONSIDÉRANT QUE monsieur Laing a signifié son intérêt à l'effet de poursuivre son mandat au sein dudit comité;

CONSIDÉRANT les dispositions du Règlement numéro 1194 établissant les règles de régie interne des comités du conseil de la Ville de Mont-Saint-Hilaire, par lesquelles le conseil municipal a le pouvoir de procéder à la nomination d'un membre, décider du renouvellement de mandat ou de remplacer un membre faisant partie d'un des comités de la Ville;

EN CONSÉQUENCE,

**IL EST PROPOSÉ PAR :** Monsieur Jean-Pierre Brault

**APPUYÉ PAR :** Madame Brigitte Minier

et adoptée à l'unanimité :

Que ce conseil renouvelle le mandat de monsieur William Laing, à titre de membre citoyen au sein du comité de la circulation et de la sécurité de la Ville de Mont-Saint-Hilaire, et ce, pour la période du 9 mai 2019 au 8 mai 2021.



2019-182

**AFFECTATION AU SURPLUS NON AFFECTÉ DE SOMMES PRÉVUES À DES SURPLUS AFFECTÉS**

**IL EST PROPOSÉ PAR :** Monsieur Emile Grenon Gilbert

**APPUYÉ PAR :** Madame Brigitte Minier

et adoptée à l'unanimité :

Que ce conseil affecte au surplus non affecté (poste budgétaire 55-991-00-001) les sommes prévues aux surplus affectés mentionnés ci-dessous et annule lesdits surplus affectés devenus caducs:

Travaux de resurfaçage - poste budgétaire 55-992-12-555	57 371,88 \$
Honoraires professionnels - Coordination de l'aire TOD 2 - poste budgétaire 55-992-18-002	3 802,03 \$
Travaux de rénovation du Service de l'aménagement du territoire et de l'environnement - poste budgétaire 55-992-18-551	6 419,21 \$

Que ce conseil affecte également au surplus non affecté (poste budgétaire 55-991-00-001) un montant de 54 000,00 \$ en provenance du surplus affecté de prévoyance (poste budgétaire 55-992-17-005).

2019-183

**AFFECTATION DE SOMMES DU SURPLUS NON AFFECTÉ À DES SURPLUS AFFECTÉS DÉJÀ CRÉÉS**

**IL EST PROPOSÉ PAR :** Monsieur Louis Toner

**APPUYÉ PAR :** Monsieur Jean-Pierre Brault

et adoptée à l'unanimité :

Que ce conseil affecte du surplus non affecté (poste budgétaire 55-99-00-001), les sommes mentionnés ci-dessous aux surplus affectés suivants:

Surplus affecté aux engagements éventuels - poste budgétaire 55-992-00-121	21 600,00 \$
Surplus affecté au transport en commun - poste budgétaire 55-992-13-001	52 760,00 \$
Surplus affecté pour les opérations de déneigement - poste budgétaire 55-992-17-003	6 500,00 \$
Surplus affecté au remboursement anticipé de la dette - poste budgétaire 55-992-17-006	522 300,00 \$
Surplus affecté aux projets d'investissement (projets structurants) - poste budgétaire 55-992-17-007	1 122 300,00 \$
Surplus affecté aux élections - poste budgétaire 55-992-17-010	25 600,00 \$
Surplus affecté à l'équipement de mobilité réduite - poste budgétaire 55-992-15-560	10 000,00 \$

2019-184

**REMBOURSEMENT DE LA DETTE À LONG TERME**

**IL EST PROPOSÉ PAR :** Madame Brigitte Minier

**APPUYÉ PAR :** Madame Christine Imbeau

et adoptée à l'unanimité :

Que ce conseil autorise l'utilisation du surplus réservé " Surplus affecté au remboursement anticipé de la dette " pour rembourser, par anticipation, la dernière échéance du renouvellement prévue en novembre 2019 de la dette à l'ensemble des deux (2) règlements d'emprunt suivants:

RÈGLEMENT	DESCRIPTION	MONTANT
1047	Règlement autorisant des travaux pour l'aménagement d'un réseau cyclable sur les tronçons Ozias-Leduc, Jeannotte, Maureen et Helen, de la Pommeraie, Boisé ensoleillé, et décrétant un emprunt de deux millions trois cent soixante-dix-neuf mille dollars (2 379 000,00 \$) nécessaire à cette fin.	163 100,00 \$
1058	Règlement décrétant des travaux d'aménagement, d'achat et d'installation d'appareils et de modules de jeux, travaux connexes et travaux d'infrastructures dans les parcs de la ville et un emprunt de un million quatre cent cinq mille dollars (1 405 000,00 \$) nécessaire à cette fin.	99 600,00 \$

Que ce remboursement soit fait en conformité avec la recommandation de madame Sylvie Lapalme, directrice du Service des finances et trésorière, contenue dans son rapport en date du 2 avril 2019.

2019-185

**AFFECTATION DES EXCÉDENTS EN RÉDUCTION DU REFINANCEMENT DE RÈGLEMENTS D'EMPRUNT**

**IL EST PROPOSÉ PAR :** Madame Christine Imbeau

**APPUYÉ PAR :** Monsieur Jean-Pierre Brault

et adoptée à l'unanimité :

Que ce conseil approuve l'affectation des excédents en réduction du refinancement des emprunts des Règlements numéro 1121 (travaux de réfection de la rue Plante, de ses infrastructures et travaux de voirie), numéro 1180 (travaux de réfection des infrastructures urbaines rue Sainte-Thérèse), numéro 1182 (acquisition de l'immeuble portant le numéro de lot 1 820 071 pour la construction d'une caserne) et numéro 1198 (travaux de réhabilitation de conduites d'eau potable par chemisage structural pour les rues Radisson, Desrochers, des Lilas, du Château, Lauzon, Beaulac, De Ramsay, Seignior, Le Moyne, Saint-Hippolyte, Millier, de Montplaisant et place Bruyère), selon les montants indiqués à l'annexe " A " jointe à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

2019-186

**FORMATION " LES OUTILS DU CCU, COMPRÉHENSION, ACTION, INNOVATION " - ASSOCIATION QUÉBÉCOISE D'URBANISME (AQU) - INSCRIPTION**

**IL EST PROPOSÉ PAR :** Monsieur Jean-Pierre Brault

**APPUYÉ PAR :** Madame Brigitte Minier

et adoptée à l'unanimité :

Que ce conseil autorise la participation de monsieur le conseiller Sylvain Houle à la journée de formation " Les outils du CCU, compréhension, action, innovation " de l'Association québécoise d'urbanisme(AQU), qui aura lieu à Trois-Rivières le 25 mai 2019, au montant de 235,70 \$, incluant les taxes, ainsi que le montant des dépenses encourues.

Que cette dépense soit payable à même le poste budgétaire 02-110-00-311, et qu'il y a des crédits disponibles, tel qu'en fait foi le certificat numéro 2019-11 émis par madame Suzanne Bousquet, trésorière adjointe du Service des finances, en date du 1<sup>er</sup> mai 2019.

2019-187

**RENOUVELLEMENT DE L'ADHÉSION DE LA VILLE DE MONT-SAINT-HILAIRE POUR 2019-2020 - COMITÉ DE CONCERTATION ET DE VALORISATION DU BASSIN DE LA RIVIÈRE RICHELIEU (COVABAR)**

**IL EST PROPOSÉ PAR :** Monsieur Emile Grenon Gilbert

**APPUYÉ PAR :** Madame Brigitte Minier

et adoptée à l'unanimité :

Que ce conseil autorise le renouvellement de l'adhésion de la Ville de Mont-Saint-Hilaire pour l'année 2019-2020 au Comité de concertation et de valorisation du bassin de la rivière Richelieu (COVABAR), au montant de 150,00 \$.

Que cette dépense soit payable à même le poste budgétaire 02-110-00-494, et qu'il y a des crédits disponibles, tel qu'en fait foi le certificat numéro 2019-14 émis par madame Suzanne Bousquet, trésorière adjointe au Service des finances, en date du 1<sup>er</sup> mai 2019.

2019-188

**ADHÉSION D'UN TROISIÈME MEMBRE À LA CHAMBRE DE COMMERCE ET D'INDUSTRIE VALLÉE-DU-RICHELIEU**

**IL EST PROPOSÉ PAR :** Monsieur Sylvain Houle

**APPUYÉ PAR :** Madame Brigitte Minier

et adoptée à l'unanimité :

Que ce conseil autorise l'adhésion d'un 3<sup>e</sup> membre à la Chambre de commerce et d'industrie Vallée-du-Richelieu, au montant de 60,50 \$ pour le reste de la saison 2018-2019.

Que cette dépense soit payable à même le poste budgétaire 02-110-00-494, et qu'il y a des crédits disponibles, tel qu'en fait foi le certificat numéro 2019-13 émis par madame Suzanne Bousquet, trésorière adjointe au Service des finances, en date du 1<sup>er</sup> mai 2019.

2019-189

**PARTICIPATION À LA 3<sup>E</sup> ÉDITION DU DÉJEUNER DU DIRECTEUR - RÉGIE INTERMUNICIPALE DE POLICE RICHELIEU-SAINT-LAURENT**

**IL EST PROPOSÉ PAR :** Monsieur Louis Toner

**APPUYÉ PAR :** Monsieur Sylvain Houle

et adoptée à l'unanimité :

Que ce conseil autorise la Ville de Mont-Saint-Hilaire à insérer, pour un montant de 200,00 \$, une publicité de la Ville sur les napperons utilisés dans le cadre du 3<sup>e</sup> Déjeuner du directeur de la Régie intermunicipale de police Richelieu-Saint-Laurent, qui se tiendra le 4 juin 2019.

Qu'il y a des crédits disponibles, tel qu'en fait foi le certificat numéro 2019-10 émis par madame Suzanne Bousquet, trésorière adjointe du Service des finances, en date du 29 avril 2019.

2019-190

**PARTICIPATION FINANCIÈRE POUR LA PUBLICATION DU CAHIER 50<sup>E</sup> ANNIVERSAIRE DE L'ÉCOLE SECONDAIRE POLYBEL**

**IL EST PROPOSÉ PAR :** Madame Christine Imbeau

**APPUYÉ PAR :** Madame Brigitte Minier

et adoptée à l'unanimité :

Que ce conseil autorise la Ville de Mont-Saint-Hilaire à insérer, pour un montant de 410,00 \$, une publicité de la Ville dans le cahier spécial du journal L'Oeil Régional, édition du 15 mai 2019, soulignant le 50<sup>e</sup> anniversaire de l'école secondaire Polybel.

Qu'il y a des crédits disponibles, tel qu'en fait foi le certificat numéro 2019-15 émis par madame Suzanne Bousquet, trésorière adjointe au Service des finances, en date du 1<sup>er</sup> mai 2019.

2019-191

**DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE - COUPE DODGE 2019**

**IL EST PROPOSÉ PAR :** Madame Brigitte Minier

**APPUYÉ PAR :** Monsieur Jean-Pierre Brault

et adoptée à l'unanimité :

Que ce conseil autorise la Ville de Mont-Saint-Hilaire à verser une aide financière au montant de 250,00 \$ pour la Coupe Dodge 2019, événement regroupant plus de 24 équipes de hockey de catégorie pee-wee AAA.

Qu'il y a des crédits disponibles, tel qu'en fait foi le certificat numéro 2019-09 émis par madame Suzanne Bousquet, trésorière adjointe du Service des finances, en date du 29 avril 2019.

2019-192

**PARTICIPATION AU " DÎNER FEMMES D'AFFAIRES " - CHAMBRE DE COMMERCE ET D'INDUSTRIE DE LA VALLÉE-DU-RICHELIEU**

**IL EST PROPOSÉ PAR :** Madame Christine Imbeau

**APPUYÉ PAR :** Monsieur Sylvain Houle

et adoptée à l'unanimité :

Que ce conseil autorise le remboursement de la participation de madame la conseillère Brigitte Minier au " Dîner femmes d'affaires " du Monde du sport organisé par la Chambre de commerce et d'industrie de la Vallée-du-Richelieu, tenu le 25 avril 2019.

Que le remboursement de la dépense au montant de 51,74 \$, incluant les taxes, soit payable à même le poste budgétaire 02-110-00-315, et qu'il y a des crédits disponibles, tel qu'en fait foi le certificat numéro 2019-08 émis par madame Sylvie Lapalme, directrice du Service des finances et trésorière, en date du 18 avril 2019.

2019-193

**CAMPAGNE D'AFFICHAGE " BIENVENUE DANS LA MRC DE LA VALLÉE-DU-RICHELIEU "**

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité régionale de comté de La Vallée-du-Richelieu a le mandat de la promotion et du développement touristique de la région;

CONSIDÉRANT QU'une politique touristique, un plan de travail, ainsi qu'un plan d'action quinquennal ont été adoptés par la Municipalité régionale de comté de La Vallée-du-Richelieu en février 2017;

CONSIDÉRANT QUE le projet de campagne d'affichage routier répond au second objectif du plan d'action quinquennal visant à " Augmenter la visibilité de la Vallée du Richelieu en tant que région distinctive ";

CONSIDÉRANT QUE le visuel des panneaux d'affichage a été approuvé lors de la séance du conseil de la Municipalité régionale de comté de La Vallée-du-Richelieu du 15 mars 2018, mais qu'il sera revu en fonction de la nouvelle identité visuelle de la MRC;

CONSIDÉRANT QU'il sera impossible de localiser les panneaux sur les terrains municipaux situés à l'extérieur de l'emprise routière du ministère des Transports du Québec, tel que recommandé lors de la séance du conseil de la Municipalité régionale de comté de La Vallée-du-Richelieu du 15 mars 2018;

CONSIDÉRANT QUE les panneaux d'affichage devront être installés dans l'emprise du ministère des Transports du Québec et que dix (10) demandes de permis à cet effet devront être formulées afin de couvrir l'ensemble du territoire;

CONSIDÉRANT QUE la production et l'installation de ces panneaux débiteront uniquement lorsque minimalement quatre (4) des dix (10) emplacements soumis au ministère des Transports du Québec auront été approuvés;

CONSIDÉRANT QUE l'installation des panneaux sera conjointement réalisée par l'équipe de Signalisation Kalitec inc., firme de signalisation mandatée lors de la séance du conseil de la Municipalité régionale de comté de La Vallée-du-Richelieu du 21 février 2019, et l'équipe des travaux publics de chacune des villes et municipalités concernées par le projet;

CONSIDÉRANT QUE ce projet aura des retombées positives directes et indirectes pour les intervenants touristiques et les citoyens de l'ensemble de la Vallée du Richelieu;

EN CONSÉQUENCE,

**IL EST PROPOSÉ PAR :** Monsieur Emile Grenon Gilbert

**APPUYÉ PAR :** Madame Christine Imbeau

et adoptée à l'unanimité :

Que ce conseil appuie le projet de campagne d'affichage " Bienvenue dans la MRC de La Vallée-du-Richelieu " en permettant et en collaborant à l'installation d'un panneau routier situé sur la route 116, à proximité de l'intersection de la rue Boisée et d'en assurer l'entretien en informant la Municipalité régionale de comté de La Vallée-du-Richelieu de tout défaut de fabrication ou décoloration anormale.

2019-194

**PROJET D'EXPOSITION - CORRID'ART RÉGIONAL - MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE LA VALLÉE-DU-RICHELIEU**

CONSIDÉRANT QUE depuis quelques années, la Ville de Mont-Saint-Hilaire accueille quatre expositions temporaires annuelles en arts visuels dans le corridor de l'hôtel de ville;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Mont-Saint-Hilaire et le Comité de développement culturel de la Municipalité régionale de comté de La Vallée-du-Richelieu (MRCVR) proposent d'élargir le concept à l'ensemble des municipalités de la MRCVR en faisant tourner les expositions d'une municipalité à l'autre à l'intérieur d'une même année, sous le projet intitulé " Corrid'Art ";

CONSIDÉRANT QUE ce projet répond aux orientations et objectifs de la politique culturelle de la MRCVR.

EN CONSÉQUENCE,

**IL EST PROPOSÉ PAR :** Madame Brigitte Minier

**APPUYÉ PAR :** Monsieur Jean-Pierre Brault

et adoptée à l'unanimité :

Que ce conseil appuie le projet d'exposition itinérante " Corrid'Art " présenté par la Municipalité régionale de comté de La Vallée-du-Richelieu (MRCVR), lequel projet est joint à la présente résolution comme annexe " A " pour en faire partie intégrante.

2019-195

**RENOUVELLEMENT DU CONTRAT DE SIGNALISATION TOURISTIQUE DE LA MAISON AMÉRINDIENNE**

**IL EST PROPOSÉ PAR :** Madame Christine Imbeau

**APPUYÉ PAR :** Madame Brigitte Minier

et adoptée à l'unanimité :

Que ce conseil approuve le renouvellement de contrat à intervenir avec le Consortium " Alliance de l'industrie touristique du Québec / SignoService inc. " pour la signalisation de la Maison amérindienne pour une période de trois (3) ans, au montant annuel de 2 025,56 \$, incluant les taxes.

Que ce contrat de signalisation pour l'année 2019, décrit au bon de commande CC 19-6, soit payable à même le poste budgétaire 02-192-00-495, et qu'il y a des crédits disponibles pour les fins auxquelles la dépense est projetée conformément au Règlement sur les règles de contrôle et de suivi budgétaires.

Que monsieur Pierre Bergeron, directeur du Service du loisir et de la culture, soit et est autorisé à signer ledit contrat de signalisation.

2019-196

**DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE - MINISTÈRE DE LA CULTURE ET DES COMMUNICATIONS - "APPEL DE PROJETS EN DÉVELOPPEMENT DES COLLECTIONS DES BIBLIOTHÈQUES PUBLIQUES AUTONOMES - ACQUISITION DE DOCUMENTS " ET AUTOFINANCEMENT POUR L'EXERCICE FINANCIER 2019-2020**

**IL EST PROPOSÉ PAR :** Monsieur Emile Grenon Gilbert

**APPUYÉ PAR :** Monsieur Jean-Pierre Brault

et adoptée à l'unanimité :

Que la Ville de Mont-Saint-Hilaire autorise la production et le dépôt d'une demande d'aide financière auprès du ministère de la Culture et des Communications, dans le cadre du programme " Appel de projets en développement des collections des bibliothèques publiques autonomes - acquisition de documents ", demande de subvention numéro 531749, pour l'année financière 2019-2020 concernant la bibliothèque Armand-Cardinal;

Que madame Francine Ledoux-Nadeau, chef de division - bibliothèque Armand-Cardinal, soit et est désignée comme mandataire aux fins de ce projet.

Que cette dernière soit et est autorisée à signer tout acte ou document donnant effet aux présentes.

Que la ville de Mont-Saint-Hilaire s'engage à autofinancer la totalité du projet pour l'exercice financier 2019-2020, au montant total de 104 300,00 \$, incluant la subvention du ministère de la Culture et des Communications.

Que la présente résolution est adoptée en conformité avec la recommandation de monsieur Pierre Bergeron, directeur du Service du loisir et de la culture, contenue dans son rapport en date du 23 avril 2019.

2019-197

**DÉLÉGATION POUR UNE DEMANDE DE SUBVENTION AU PROGRAMME D'INFRASTRUCTURES MUNICIPALES D'EAU (PRIMEAU) - VOLET 2 - RENOUVELLEMENT DE CONDUITES MUNICIPALES D'EAU POTABLE**

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Mont-Saint-Hilaire a réalisé l'ensemble des travaux prévus à la programmation de la TECQ 2014-2018;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Mont-Saint-Hilaire possède plusieurs autres projets de réfection de ses réseaux d'aqueduc et d'égout prévus au Plan d'intervention et qu'ils sont aussi admissibles au programme (PRIMEAU) - Volet 2;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Mont-Saint-Hilaire a pris connaissance du Guide sur le Programme d'infrastructures municipales d'eau (PRIMEAU) - Volet 2 et doit respecter toutes les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle;

EN CONSÉQUENCE,

**IL EST PROPOSÉ PAR :** Monsieur Louis Toner

**APPUYÉ PAR :** Monsieur Sylvain Houle

et adoptée à l'unanimité :

Que la Ville de Mont-Saint-Hilaire autorise le dépôt d'une demande d'aide financière dans le cadre du Programme d'infrastructures municipales d'eau (PRIMEAU) - volet 2.

Que la Ville de Mont-Saint-Hilaire s'engage à respecter toutes les modalités du guide sur le programme PRIMEAU qui s'appliquent à elle.

Que la Ville de Mont-Saint-Hilaire s'engage à payer sa part des coûts admissibles et des coûts d'exploitation continus associés à son projet au programme PRIMEAU.

Que la Ville de Mont-Saint-Hilaire confirme qu'elle assume tous les coûts non admissibles et les dépassements de coûts associés à son projet au programme PRIMEAU.

Que ce conseil autorise monsieur Jean Lanciault, ing., directeur du Service de l'ingénierie, à faire le dépôt de la demande d'aide financière au programme PRIMEAU et à signer tout document relatif à la présente.

2019-198

**ADOPTION - PROCÉDURE SUR LA RÉCEPTION ET L'EXAMEN DES PLAINTES FORMULÉES DANS LE CADRE DE L'ADJUDICATION OU DE L'ATTRIBUTION D'UN CONTRAT VISÉ**

CONSIDÉRANT QUE le projet de loi n° 108 intitulé *Loi favorisant la surveillance des contrats des organismes publics et instituant l'Autorité des marchés publics* (L.Q. 2017, c. 27), a été sanctionné le 1<sup>er</sup> décembre 2017;

CONSIDÉRANT QUE suite à cette sanction et conformément à l'article 573.3.1.3 de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ, c. C-19), toutes les villes doivent se doter d'une procédure portant sur la réception et l'examen des plaintes formulées dans le cadre de l'adjudication d'un contrat à la suite d'une demande de soumissions publique ou de l'attribution d'un contrat de gré à gré avec un fournisseur unique comportant une dépense égale ou supérieure au seuil minimal de demande de soumissions publique;

EN CONSÉQUENCE,

**IL EST PROPOSÉ PAR :** Madame Christine Imbeau

**APPUYÉ PAR :** Madame Brigitte Minier

et adoptée à l'unanimité :

Que ce conseil adopte la " Procédure portant sur la réception et l'examen des plaintes formulées dans le cadre de l'adjudication ou l'attribution d'un contrat visé ", datée de mai 2019, laquelle procédure est jointe à la présente résolution comme annexe " A " pour en faire partie intégrante.

2019-199

**ENGAGEMENT DE LA VILLE DE MONT-SAINT-HILAIRE - PLAN DE GESTION DES DÉBORDEMENTS**

CONSIDÉRANT QUE le ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MELCC) estime que tout ajout de débit dans un réseau d'égout unitaire, domestique ou pseudodesthétique qui connaît des débordements en temps de pluie ou de fonte est susceptible de faire augmenter la fréquence des débordements;

CONSIDÉRANT les nouvelles exigences du MELCC quant aux mesures compensatoires en cas de projets susceptibles de faire augmenter la fréquence des débordements d'égouts unitaires, domestiques ou pseudodestestétiques;

CONSIDÉRANT les différents projets de développement et de redéveloppement dans la Ville de Mont-Saint-Hilaire susceptibles de générer des débits sanitaires supplémentaires dans le réseau d'égout;

EN CONSÉQUENCE,

**IL EST PROPOSÉ PAR :** Monsieur Louis Toner

**APPUYÉ PAR :** Monsieur Jean-Pierre Brault

et adoptée à l'unanimité :

Que ce conseil autorise la Ville de Mont-Saint-Hilaire à faire parvenir au ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MELCC) un Plan de gestion des débordements, signé par un ingénieur, décrivant les mesures compensatoires globales à mettre en place pour ne pas augmenter la fréquence des débordements observés sur l'ensemble de son territoire, selon un échéancier à convenir avec le MELCC (dans un délai maximum de 3 ans, soit avant le 6 mai 2022).

Que le contenu minimal du Plan de gestion des débordements soit conforme aux exigences de la position ministérielle.

Que la Ville de Mont-Saint-Hilaire assure la réalisation des mesures compensatoires décrites dans le Plan de gestion des débordements selon l'échéancier prévu, soit dans les 5 ans suivant l'approbation du plan.

Que la Ville de Mont-Saint-Hilaire tienne à jour un bilan annuel des débits ajoutés et retirés à l'intérieur de chacun des bassins de drainage visés par le Plan de gestion des débordements, y compris ceux liés au redéveloppement et qu'elle dépose dans le futur, avec chaque demande d'autorisation d'un projet couvert par l'engagement municipal ou qui a été approuvé par le MELCC:

- une attestation de la municipalité spécifiant que le projet décrit dans les plans et devis est prévu dans un Plan de gestion des débordements en cours d'élaboration ou qui a été approuvé par le MELCC;
- un bilan des débits autorisés par le MELCC ainsi que ceux permis par la municipalité (redéveloppement) à l'intérieur du territoire visé par le Plan de gestion des débordements.

2019-200

**RENOUVELLEMENT DE L'AVIS D'IMPOSITION D'UNE RÉSERVE POUR DES FINS DE RÉSERVE FONCIÈRE SUR LE LOT 3 236 484 ET UNE PARTIE DU LOT 3 271 289 AU CADASTRE DU QUÉBEC**

CONSIDÉRANT la résolution 2017-214 adoptée lors de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Mont-Saint-Hilaire tenue le 1<sup>er</sup> mai 2017, par laquelle ce conseil autorisait l'imposition d'un avis de réserve pour fins de constitution d'une réserve foncière sur le lot 3 236 484 au cadastre du Québec et sur la partie du lot 3 271 289 au cadastre du Québec, décrite et montrée à la description technique et au plan préparé par monsieur Sylvain Labrecque, arpenteur-géomètre, daté du 1<sup>er</sup> mai 2017 et portant le numéro de minute 3468;



CONSIDÉRANT QU'afin de finaliser l'exercice de planification et de consultation, le conseil souhaite renouveler l'avis de réserve foncière pour deux (2) années supplémentaires, permettant ainsi au conseil de statuer sur l'avenir de ces deux propriétés;

EN CONSÉQUENCE,

**IL EST PROPOSÉ PAR :** Monsieur Sylvain Houle

**APPUYÉ PAR :** Madame Brigitte Minier

et adoptée à l'unanimité :

Que ce conseil municipal autorise le renouvellement pour une durée de deux (2) ans l'avis de réserve pour fins de constitution d'une réserve foncière, conformément aux dispositions de la *Loi sur les cités et villes* et de la *Loi sur l'expropriation*, sur les lots 3 236 484 au cadastre du Québec et sur une partie du lot 3 271 289 au cadastre du Québec, tel que décrite et montrée à la description technique et au plan préparé par monsieur Sylvain Labrecque, arpenteur-géomètre, daté du 1<sup>er</sup> mai 2017 et portant le numéro de minute 3468.

Que ce conseil municipal mandate le cabinet d'avocats Bélanger Sauvé, s.e.n.c.r.l., aux fins de préparer, signifier et publier l'avis de réserve et de comparaître à toutes procédures pouvant en découler.

Que ce conseil municipal autorise la trésorière à défrayer les honoraires professionnels requis.

Que la greffière, le greffier adjoint, ou le directeur général, soient et sont autorisés à signer tout acte ou document nécessaire donnant effet à la présente.

2019-201

**AMENDEMENT À LA RÉSOLUTION 2019-139 - TRANSACTION RELATIVE À L'EXPROPRIATION D'UNE PARTIE DU LOT 3 955 728 AU CADASTRE DU QUÉBEC ET AUTORISATION DE SIGNATURES**

CONSIDÉRANT la résolution 2019-139 adoptée lors de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Mont-Saint-Hilaire tenue le 1<sup>er</sup> avril 2019, par laquelle ce conseil mandatait M<sup>e</sup> Joanie Lalonde-Piecharski, notaire, à préparer les actes donnant effet à la transaction relative à l'expropriation d'une partie du lot 3 955 728 au cadastre du Québec.

CONSIDÉRANT QUE le mandat a été transféré à M<sup>e</sup> Emmanuelle Moïse, notaire, pour l'exécution desdits actes;

EN CONSÉQUENCE,

**IL EST PROPOSÉ PAR :** Madame Christine Imbeau

**APPUYÉ PAR :** Madame Brigitte Minier

et adoptée à l'unanimité :

Que ce conseil amende la résolution 2019-139 concernant la transaction relative à l'expropriation d'une partie du lot 3 955 728 au cadastre du Québec, en autorisant le maire, ou en son absence le maire suppléant, et la greffière, ou en son absence le greffier adjoint, à signer devant M<sup>e</sup> Emmanuelle Moïse, notaire, tout acte ou document donnant effet à la présente.

2019-202

**LOTISSEMENT ET CESSION POUR FINS DE PARC - 219, RUE SAINT-JACQUES**

CONSIDÉRANT QU'une demande de permis de lotissement a été déposée en date du 4 février 2019 afin de créer de nouveaux lots constructibles à même la propriété située au 219, rue Saint-Jacques (lot 3 955 238 au cadastre du Québec);

CONSIDÉRANT le plan cadastral parcellaire préparé par monsieur Vital Roy, arpenteur-géomètre, en date du 21 janvier 2019, portant le numéro de minute 51746;

CONSIDÉRANT QUE l'opération cadastrale comporte deux volets;

CONSIDÉRANT QUE le premier volet vise à séparer l'arrière-lot de la propriété située au 219, rue Saint-Jacques, arrière-lot faisant front sur la rue Côté;

CONSIDÉRANT QUE ce premier volet vise également à subdiviser le lot voisin, soit le lot 3 955 236 au cadastre du Québec, en deux lots distincts, afin de procéder à un échange de terrain;

CONSIDÉRANT QUE le second volet vise à remembrer les nouveaux lots créés, soit les lots projetés 6 298 009 et 6 298 010 au cadastre du Québec, afin de créer deux lots d'une superficie totale de 1 406,8 mètres carrés faisant front sur la rue Côté et à créer deux lots d'une superficie totale de 1 827,7 mètres carrés qui feront l'objet d'un remembrement, soit les lots projetés 6 298 011 et 6 298 012 au cadastre du Québec, pour la propriété située au 219, rue Saint-Jacques;

CONSIDÉRANT QUE ces opérations cadastrales visent le développement du secteur visé de la rue Côté et impliquent une cession pour fins de parc équivalente à 10 % de la superficie de terrain des nouveaux lots créés ayant frontage sur la rue Côté, soit les lots 6 298 009 et 6 298 010 au cadastre du Québec, ou une compensation monétaire équivalente à 10 % de la valeur marchande des nouveaux lots créés en vertu de l'article 17 du Règlement de lotissement numéro 1232;

CONSIDÉRANT QU'un parc est déjà prévu dans le secteur;

CONSIDÉRANT QU'une entente devra être signée avec l'acheteur des nouveaux lots créés, soit les lots 6 298 009 et 6 298 010 au cadastre du Québec, afin que la cession aux fins de parc soit reportée lors de l'approbation de la subdivision qui sera obligatoire afin de créer les lots nécessaires à la réalisation d'un projet de résidences contiguës à cet endroit;

EN CONSÉQUENCE,

**IL EST PROPOSÉ PAR :** Monsieur Sylvain Houle

**APPUYÉ PAR :** Monsieur Jean-Pierre Brault

et adoptée à l'unanimité :

Que le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution.

Que ce conseil approuve le plan cadastral parcellaire préparé par monsieur Vital Roy, arpenteur-géomètre, en date du 21 janvier 2019, portant le numéro de minute 51746, dans le cadre du projet de subdivision du lot 3 955 238 au cadastre du Québec, ayant pour but de créer deux nouveaux lots portant les numéros 6 298 009 et 6 298 010 au cadastre du Québec, et accepte de reporter la cession pour fins de parc lors de la resubdivision requise pour permettre la réalisation d'un projet de résidences contiguës.

Que le conseil autorise à cet effet, monsieur Christian Charron, directeur par intérim du Service de l'aménagement du territoire et de l'environnement, à signer l'entente de compensation pour fins de parc à intervenir entre Le Groupe BBC et la Ville de Mont-Saint-Hilaire.

2019-203

**LOTISSEMENT ET CESSION POUR FINS DE PARC - PROJET RÉSIDENCES CONTIGUËS - RUE CÔTÉ**

CONSIDÉRANT QU'une demande de subdivision a été déposée le 20 mars 2019 afin de créer 32 lots résidentiels;

CONSIDÉRANT QUE l'opération cadastrale vise à créer 31 nouveaux lots pour résidences contiguës, en front de la rue Côté, à l'arrière-lot des propriétés situées aux 219, 225, 231, 237 et 249, rue Saint-Jacques, le tout tel que décrit au plan de monsieur Vital Roy, arpenteur-géomètre, en date du 19 mars 2019 et portant la minute numéro 51892;

CONSIDÉRANT QU'un nouveau lot ayant front sur la rue Saint-Jacques serait créé (lot projeté 6 308 471 au cadastre du Québec) lot où est situé la propriété du 249, rue Saint-Jacques;

CONSIDÉRANT QUE ces opérations cadastrales impliquent une cession pour fins de parc équivalente à 10 % de la superficie des 32 nouveaux lots créés (lots projetés 6 308 440 à 6 308 471 au cadastre du Québec), d'une superficie totale de 554,6 mètres carrés;

CONSIDÉRANT QUE le promoteur propose de céder à la Ville une superficie de terrain de 566,7 mètres carrés à même le lot 3 955 659 au cadastre du Québec, situé face au manoir Rouville-Campbell;

CONSIDÉRANT QUE dans l'éventualité où le projet sur le lot 3 955 659 au cadastre du Québec ne se réalise pas, une compensation monétaire équivalente à 10 % de la valeur marchande des 32 nouveaux lots constructibles créés, et ce, en vertu de l'article 17 du Règlement de lotissement numéro 1232 s'appliquera;

EN CONSÉQUENCE,

**IL EST PROPOSÉ PAR :** Monsieur Sylvain Houle

**APPUYÉ PAR :** Madame Christine Imbeau

et adoptée à l'unanimité :

Que ce conseil approuve le plan cadastral parcellaire préparé par monsieur Vital Roy, arpenteur-géomètre, en date du 19 mars 2019 et portant la minute numéro 51892, lequel plan est joint à la présente résolution comme annexe " A " pour en faire partie intégrante.

Que ce conseil accepte que la contribution pour fins de parc soit reportée sur le lot 3 955 659 au cadastre du Québec sis sur le chemin des Patriotes Sud.

Que dans l'éventualité où le projet de développement sur le lot 3 955 659 au cadastre du Québec ne se réalise pas ou que le projet soit toujours à l'étude lors du dépôt du dernier permis de construction des résidences contiguës sur la rue Côté, le conseil municipal exigera au promoteur que la contribution pour fins de parc reliée au développement de la rue Côté soit acquittée sous forme monétaire suivant la valeur marchande des 32 lots créés, tel qu'établi par un évaluateur agréé.

Que le conseil autorise à cet effet, monsieur Christian Charron, directeur par intérim du Service de l'aménagement du territoire et de l'environnement, à signer l'entente de compensation pour fins de parc à intervenir entre Le Groupe BBC et la Ville de Mont-Saint-Hilaire.

2019-204

**MANDAT À LA FIRME BÉLANGER SAUVÉ, AVOCATS - CAUSE 750-17-003544-198**

**IL EST PROPOSÉ PAR :** Monsieur Jean-Pierre Brault

**APPUYÉ PAR :** Madame Brigitte Minier

et adoptée à l'unanimité :

Que ce conseil mandate la firme d'avocats Bélanger Sauvé, s.e.n.c.r.l., afin de représenter la Ville de Mont-Saint-Hilaire et ses représentants dans le cadre de la demande introductive d'instance déposée contre elle à la Cour Supérieure du Québec sous le numéro 750-17-003544-198.

2019-205

**FERMETURE DU CHEMIN DES PATRIOTES NORD - FÊTE NATIONALE DU QUÉBEC**

**IL EST PROPOSÉ PAR :** Monsieur Emile Grenon Gilbert

**APPUYÉ PAR :** Monsieur Louis Toner

et adoptée à l'unanimité :

Que ce conseil requière du ministère des Transports du Québec, la fermeture du chemin des Patriotes Nord, entre les rues Messier et Désautels, le dimanche 23 juin 2019, de 19 h à 23 h, pour la tenue des activités de la Fête nationale du Québec.

Que la Ville remette les lieux en bon état suite à l'événement.

Que monsieur Pierre Bergeron, directeur du Service du loisir et de la culture, de concert avec la Régie intermunicipale de police Richelieu-Saint-Laurent et la Régie intermunicipale de sécurité incendie de la Vallée-du-Richelieu, conçoivent un plan d'urgence ainsi qu'un plan ayant pour but de détourner la circulation.

Que monsieur Pierre Bergeron, directeur du Service du loisir et de la culture, soit autorisé à signer tout document relatif à la présente.

2019-206

**COMPTE RENDU DE LA RÉUNION ORDINAIRE DU 18 MARS 2019 DU COMITÉ DE SUIVI - POLITIQUE DE LA FAMILLE ET DES AÎNÉS DE LA VILLE DE MONT-SAINT-HILAIRE**

**IL EST PROPOSÉ PAR :** Madame Christine Imbeau

**APPUYÉ PAR :** Madame Brigitte Minier

et adoptée à l'unanimité :

Que ce conseil accuse réception du compte rendu de la rencontre du 18 mars 2019 du comité de suivi - politique de la famille et des aînés de la Ville de Mont-Saint-Hilaire et approuve la recommandation 2019-01 concernant le programme de couches de coton.

2019-207

**COMPTE RENDU DE LA RÉUNION ORDINAIRE DU 3 AVRIL 2019 DU COMITÉ CONSULTATIF DE L'ENVIRONNEMENT ET DU DÉVELOPPEMENT DURABLE DE LA VILLE DE MONT-SAINT-HILAIRE**

**IL EST PROPOSÉ PAR :** Monsieur Emile Grenon Gilbert

**APPUYÉ PAR :** Madame Brigitte Minier

et adoptée à l'unanimité :

Que ce conseil accuse réception du procès-verbal de la réunion ordinaire du 3 avril 2019 du comité consultatif de l'environnement et du développement durable de la Ville de Mont-Saint-Hilaire et approuve les recommandations suivantes:

- 2019-03-R : Élaboration d'une politique de développement durable et de transition écologique - Dépôt d'un 1<sup>er</sup> projet
- 2019-04-R : Bonification de la trousse remise aux nouveaux citoyens

2019-208

**COMPTES RENDUS DES RENCONTRES NO 35 DU 31 JANVIER 2019 ET NO 36 DU 13 FÉVRIER 2019 DU COMITÉ DE SUIVI SUR L'AVENIR DE LA ZONE A-16 DE LA VILLE DE MONT-SAINT-HILAIRE**

**IL EST PROPOSÉ PAR :** Monsieur Emile Grenon Gilbert

**APPUYÉ PAR :** Monsieur Louis Toner

et adoptée à l'unanimité :

Que ce conseil accuse réception des comptes rendus des rencontres no 35 et no 36 tenues respectivement les 31 janvier 2019 et 13 février 2019 du comité de suivi sur l'avenir de la zone A-16 de la Ville de Mont-Saint-Hilaire.

...**Monsieur le conseiller Jean-Pierre Brault se retire des délibérations. Il quitte la salle.**

**2019-209**

**PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION ORDINAIRE DU 30 AVRIL 2019 DU COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME DE LA VILLE DE MONT-SAINT-HILAIRE**

**IL EST PROPOSÉ PAR :** Monsieur Sylvain Houle  
**APPUYÉ PAR :** Madame Christine Imbeau  
et adoptée à l'unanimité :

Que ce conseil accuse réception du procès-verbal de la séance ordinaire du 30 avril 2019 du comité consultatif d'urbanisme de la Ville de Mont-Saint-Hilaire.

**2019-210**

**PLANS D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE NUMÉROS 2019-36, 2019-37, 2019-38, 2019-39, 2019-40, 2019-41, 2019-42, 2019-43, 2019-44, 2019-46, 2019-47, 2019-48, 2019-49, 2019-18, 2019-22, 2019-09, 2019-04 ET 2017-41**

CONSIDÉRANT les recommandations du procès-verbal du 30 avril 2019 du comité consultatif d'urbanisme de la Ville de Mont-Saint-Hilaire touchant les projets suivants:

- PIIA 2019-36 : 763, rue des Bernaches  
Plans et recommandation 2019-53-R (annexe A)
- PIIA 2019-37 : 732, chemin des Patriotes Nord  
Plans et recommandation 2019-54-R (annexe B)
- PIIA 2019-38 : 479, rue Mauriac  
Plans et recommandation 2019-55-R (annexe C)
- PIIA 2019-39 : 583, rue Vendôme  
Plans et recommandation 2019-56-R (annexe D)
- PIIA 2019-40 : 304, rue Marquette  
Plans et recommandation 2019-57-R (annexe E)
- PIIA 2019-41 : 185, rue Michel  
Plans et recommandation 2019-58-R (annexe F)
- PIIA 2019-42 : 747, rue des Cheminots  
Plans et recommandation 2019-59-R (annexe G)
- PIIA 2019-43 : 328, boulevard Sir-Wilfrid-Laurier  
Plans et recommandation 2019-60-R (annexe H)
- PIIA 2019-44 : 21, rue Plante  
Plans et recommandation 2019-61-R (annexe I)
- PIIA 2019-46 : 656, rue Rimbaud (Lot 1 816 768)  
Plans et recommandation 2019-63-R (annexe J)
- PIIA 2019-47 : 154, rue Campbell  
Plans et recommandation 2019-65-R (annexe K)

- PIIA 2019-48 : 432, place du Verger  
Plans et recommandation 2019-66-R (annexe L)
- PIIA 2019-49 : 194, rue de Florimont  
Plans et recommandation 2019-67-R (annexe M)
- Révision PIIA 2019-18 : 722, chemin des Patriotes Nord  
Plans et recommandation 2019-69-R (annexe N)
- Révision PIIA 2019-22 : 720, chemin Authier  
Plans et recommandation 2019-70-R (annexe O)
- Révision PIIA 2019-09 : 525, rue Jolliet  
Plans et recommandation 2019-71-R (annexe P)
- Révision PIIA 2019-04 : 1407, chemin des Patriotes Nord  
Plans et recommandation 2019-72-R (annexe Q)
- Révision PIIA 2017-41 : 990, chemin des Patriotes Nord  
Plans et recommandation 2019-73-R (annexe R)

CONSIDÉRANT QUE ces projets sont conformes aux objectifs et critères établis au Règlement numéro 1239 concernant les P.I.I.A.;

EN CONSÉQUENCE,

**IL EST PROPOSÉ PAR :** Monsieur Sylvain Houle

**APPUYÉ PAR :** Monsieur Emile Grenon Gilbert

et adoptée à l'unanimité :

Que ce conseil approuve les plans d'implantation et d'intégration architecturale et les recommandations énumérés ci-dessus, et ce, conditionnellement aux modifications requises ou aux compléments d'information exigés auxdites recommandations.

Lesdits plans et recommandations sont joints à la présente résolution comme annexes " A " à " R " pour en faire partie intégrante.

**...Monsieur le conseiller Jean-Pierre Brault réintègre les débats.**

2019-211

**PLANS D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE NUMÉRO 2019-45 - REFUS**

CONSIDÉRANT les recommandations du procès-verbal du 4 avril 2019 du comité consultatif d'urbanisme de la Ville de Mont-Saint-Hilaire touchant le projet suivant:

- PIIA 2019-45 : 222 à 226, rue Blain  
Plans et recommandation 2019-62-R (annexe A)

CONSIDÉRANT QUE ce projet n'est pas conforme aux objectifs et critères établis au Règlement numéro 1239 concernant les P.I.I.A.

EN CONSÉQUENCE,

**IL EST PROPOSÉ PAR :** Monsieur Sylvain Houle

**APPUYÉ PAR :** Madame Christine Imbeau

et adoptée à l'unanimité :

Que ce conseil refuse les plans d'implantation et d'intégration architecturale et la recommandation énumérée ci-dessus, lesquels plans étant sujets aux conditions formulées à ladite recommandation, sont joints à la présente résolution comme annexe " A " pour en faire partie intégrante.

2019-212

**PROJET DE RÉSOLUTION D'APPROBATION D'UN PPCMOI - PROJET INTÉGRÉ DE CINQ RÉSIDENCES SEMI-ENFOUIES - 249, RUE SAINT-JACQUES**

CONSIDÉRANT le dépôt d'une demande afin d'autoriser la réalisation d'un projet intégré de cinq (5) résidences semi-enfouies sur la propriété sise au 249, rue Saint-Jacques;

CONSIDÉRANT QUE l'approbation de ce projet est assujettie au Règlement numéro 1238, intitulé: " Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble ";

CONSIDÉRANT la recommandation 2019-52-R du comité consultatif d'urbanisme de la Ville de Mont-Saint-Hilaire adoptée lors de la réunion ordinaire du 30 avril 2019;

CONSIDÉRANT QUE selon l'évaluation de la demande d'autorisation, le projet répond aux critères établis dans le règlement-cadre ci-dessus mentionné, tel que stipulé à la recommandation 2019-52-R du comité consultatif d'urbanisme de la Ville de Mont-Saint-Hilaire;

EN CONSÉQUENCE,

**IL EST PROPOSÉ PAR :** Monsieur Sylvain Houle

**APPUYÉ PAR :** Madame Christine Imbeau

et adoptée à l'unanimité :

Que ce conseil accorde la demande d'autorisation visant la réalisation d'un projet intégré de cinq (5) résidences semi-enfouies sur la propriété sise au 249, rue Saint-Jacques, ainsi que les dérogations suivantes à la grille des usages et normes applicable pour la zone H-94 au Règlement numéro de zonage numéro 1235:

- La réglementation prescrit une marge avant minimale de 7,5 mètres, alors que le projet prévoit que deux (2) des cinq (5) résidences comportent un empiètement maximal de 4 mètres dans la marge avant.
- La réglementation prescrit que l'empiètement maximal dans la marge avant des escaliers desservant un rez-de-chaussée est de 1,25 mètre, alors que l'escalier desservant une des résidences comporte un empiètement maximal de 5 mètres dans la marge avant.
- Que la réglementation spécifie qu'un rez-de-chaussée est situé à 2 mètres ou moins au-dessus du niveau moyen du sol adjacent, alors que les niveaux de rez-de-chaussée sont fixés à 2,8 mètres sous le niveau du sol adjacent.
- Que la réglementation spécifie que les conteneurs semi-enfouis doivent être localisés dans les cours latérales ou arrière, à 2 mètres de toute ligne de lot, alors que les conteneurs semi-enfouis seront localisés dans l'emprise de rue et en cour avant de la propriété.
- Que la réglementation autorise, pour les projets intégrés, une entrée charretière d'une largeur de 7 mètres et une deuxième entrée charretière de 5 mètres, alors que le projet prévoit l'aménagement de deux entrées charretières d'une largeur de 6 mètres chacune.
- Que la réglementation prescrit qu'une bande paysagère et gazonnée d'une largeur de 1,5 mètre ne comprenant aucun espace pavé, à l'exception des allées d'entrée et de sortie de stationnement, doit être aménagée à partir de la ligne de rue, alors que le projet prévoit l'aménagement de 2 cases de stationnement et d'un espace à déchets dans cette bande.

Le tout selon les plans d'architecture préparés par CBA Architecture, feuillets 1 à 5 de 15, ainsi que les feuillets 7 et 13 de 15, datés du 12 avril 2019, portant le numéro 018572, joints à la présente résolution comme annexe " A " pour en faire partie intégrante et selon les conditions indiquées à la recommandation 2019-52-R du comité consultatif d'urbanisme de la Ville de Mont-Saint-Hilaire.

Que l'assemblée publique de consultation sur ce projet de résolution soit tenue le 27 mai 2019, à 19 h 30.

2019-213

**DEMANDE D'AUTORISATION À LA COMMISSION DE PROTECTION DU TERRITOIRE AGRICOLE DU QUÉBEC - LOT 1 818 213 AU CADASTRE DU QUÉBEC (CHEMIN PION)**

CONSIDÉRANT la résolution 2019-159 adoptée lors de la séance ordinaire du conseil de la Ville de Mont-Saint-Hilaire tenue le 1<sup>er</sup> avril 2019, par laquelle le conseil approuvait la demande d'autorisation à la Commission de protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ) par le propriétaire du lot 1 818 213 au cadastre du Québec, situé sur le chemin Pion, pour la construction d'un bâtiment de transformation artisanale de produits agricoles comprenant une aire de dégustation et de vente de produits maraichers et vinicoles;

CONSIDÉRANT QUE ledit propriétaire dudit lot souhaite faire une nouvelle demande à la CPTAQ afin de préciser davantage les usages autres qu'agricoles qui seraient exercés sur le vignoble, comprenant les formations offertes aux clients dans la salle de dégustation convertie temporairement en salle de réception ayant une capacité de 25 sièges;

CONSIDÉRANT QUE ce projet est permis par le Règlement de zonage numéro 1235 de la Ville de Mont-Saint-Hilaire, approuvé par la Municipalité régionale de comté de La Vallée-du-Richelieu, et conforme au schéma d'aménagement en vigueur;

CONSIDÉRANT QUE ce projet est conforme aux critères de l'article 62 de la *Loi sur la protection du territoire agricole du Québec*;

EN CONSÉQUENCE,

**IL EST PROPOSÉ PAR :** Monsieur Sylvain Houle

**APPUYÉ PAR :** Monsieur Jean-Pierre Brault

et adoptée à l'unanimité :

Que ce conseil appuie la demande d'autorisation à la Commission de protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ) du demandeur concernant la construction d'un bâtiment de transformation artisanale de produits agricoles d'une superficie de 556,5 mètres carrés sur le lot 1 818 213 au cadastre du Québec, situé sur le chemin Pion, incluant les précisions mentionnée ci-dessus, soit les usages autres qu'agricoles qui seraient exercés sur le vignoble, comprenant les formations offertes aux clients dans la salle de dégustation convertie temporairement en salle de réception ayant une capacité de 25 sièges, laquelle demande est conforme au Règlement de zonage numéro 1235 de la Ville de Mont-Saint-Hilaire et aux critères de la *Loi sur la protection du territoire agricole du Québec*.

Que considérant la situation de la parcelle visée par la demande, il n'y a pas d'autres espaces appropriés disponibles ailleurs dans la municipalité et en dehors de la zone agricole.

2019-214

**CERTIFICAT DE CONSULTATION - RÈGLEMENT NUMÉRO 1272**

**IL EST PROPOSÉ PAR :** Madame Brigitte Minier

**APPUYÉ PAR :** Monsieur Emile Grenon Gilbert

et adoptée à l'unanimité :



Que le certificat attestant le résultat de la consultation des personnes habiles à voter ayant le droit d'être inscrites sur la liste référendaire quant au Règlement numéro 1272, intitulé: " Règlement décrétant des travaux d'aménagement d'infrastructures pour la nouvelle école primaire du secteur de la Gare ainsi que le paiement d'honoraires professionnels et autorisant un emprunt de un million quatre cent soixante-trois mille dollars (1 463 000,00 \$) nécessaire à cette fin " soit et est approuvé par ce conseil.

2019-215

**AVIS DE PRÉSENTATION - RÈGLEMENT DÉCRÉTANT DES TRAVAUX D'INFRASTRUCTURES POUR LA TRAVERSE PIÉTONNE SUR LE CHEMIN DES PATRIOTES NORD, LE RÉAMÉNAGEMENT DE CASES DE STATIONNEMENT, L'ACQUISITION DE LOT ET DES TRAVAUX CONNEXES AINSI QUE LE PAIEMENT D'HONORAIRES PROFESSIONNELS ET AUTORISANT UN EMPRUNT NÉCESSAIRE À CETTE FIN**

Avis de présentation est donné par le conseiller Emile Grenon Gilbert à l'effet, qu'à une prochaine séance, il présentera ou fera présenter un règlement décrétant des travaux d'infrastructures pour l'aménagement d'une traverse piétonne sur le chemin des Patriotes Nord, le réaménagement de cases de stationnement, l'acquisition de lot et des travaux connexes ainsi que le paiement d'honoraires professionnels et autorisant un emprunt nécessaire à cet effet.

2019-216

**PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 1281 - RÈGLEMENT DÉCRÉTANT DES TRAVAUX D'INFRASTRUCTURES POUR L'AMÉNAGEMENT D'UNE TRAVERSE PIÉTONNE SUR LE CHEMIN DES PATRIOTES NORD, LE RÉAMÉNAGEMENT DE CASES DE STATIONNEMENT, L'ACQUISITION DE LOT ET DES TRAVAUX CONNEXES AINSI QUE LE PAIEMENT D'HONORAIRES PROFESSIONNELS ET AUTORISANT UN EMPRUNT DE DEUX CENT SEIZE MILLE DEUX CENTS DOLLARS (216 200,00 \$) NÉCESSAIRE À CETTE FIN - ADOPTION**

**IL EST PROPOSÉ PAR :** Monsieur Emile Grenon Gilbert  
**APPUYÉ PAR :** Monsieur Jean-Pierre Brault  
et adoptée à l'unanimité :

Que le projet de Règlement numéro 1281, intitulé: " Règlement décrétant des travaux d'infrastructures pour l'aménagement d'une traverse piétonne sur le chemin des Patriotes Nord, le réaménagement de cases de stationnement, l'acquisition de lot et des travaux connexes ainsi que le paiement d'honoraires professionnels et autorisant un emprunt de deux cent seize mille deux cents dollars (216 200,00 \$) nécessaire à cette fin ", soit et est adopté par ce conseil.

2019-217

**AVIS DE PRÉSENTATION - RÈGLEMENT CONCERNANT LES MODALITÉS DE PUBLICATION DES AVIS PUBLICS DE LA VILLE DE MONT-SAINT-HILAIRE**

Avis de présentation est donné par la conseillère Christine Imbeau à l'effet, qu'à une prochaine séance, elle présentera ou fera présenter un règlement concernant les modalités de publication des avis publics de la Ville de Mont-Saint-Hilaire.

2019-218

**PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 1282 - RÈGLEMENT CONCERNANT LES MODALITÉS DE PUBLICATION DES AVIS PUBLICS - ADOPTION**

**IL EST PROPOSÉ PAR :** Madame Christine Imbeau  
**APPUYÉ PAR :** Monsieur Louis Toner

Que le projet de Règlement numéro 1282, intitulé: " Règlement concernant les modalités de publication des avis publics de la Ville de Mont-Saint-Hilaire ", soit et est adopté par ce conseil.

Monsieur le conseiller Louis Toner indique avoir appuyé cette proposition par mégarde et retire son appui.

**Monsieur le conseiller Jean-Pierre Brault appuie la proposition.**

Cette proposition est mise au vote.

Ont voté pour la présente proposition: mesdames les conseillères Christine Imbeau et Brigitte Minier et messieurs les conseillers Jean-Pierre Brault, Emile Grenon Gilbert et Sylvain Houle.

A voté contre la présente proposition: monsieur le conseiller Louis Toner.

La présente résolution est adoptée à la majorité.

2019-219

**AVIS DE PRÉSENTATION - RÈGLEMENT CONCERNANT L'AUGMENTATION DU FONDS DE ROULEMENT**

Avis de présentation est donné par le conseiller Louis Toner à l'effet, qu'à une prochaine séance, je présenterai ou ferai présenter un règlement visant à augmenter le fonds de roulement d'une somme de cinq cent mille dollars (500 000,00 \$) afin de l'établir à la somme de trois millions cinq cent mille dollars (3 500 000,00 \$) et d'affecter à cette fin le surplus accumulé du fonds général pour une somme de cinq cent mille dollars (500 000,00 \$).

2019-220

**PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 1284 - RÈGLEMENT AUTORISANT L'AUGMENTATION DU FONDS DE ROULEMENT D'UN MONTANT DE CINQ CENT MILLE DOLLARS (500 000,00 \$) AFIN DE LE PORTER À TROIS MILLIONS CINQ CENT MILLE DOLLARS (3 500 000,00 \$) - ADOPTION**

**IL EST PROPOSÉ PAR :** Monsieur Louis Toner  
**APPUYÉ PAR :** Monsieur Jean-Pierre Brault  
et adoptée à l'unanimité :

Que le projet de Règlement numéro 1284, intitulé: " Règlement autorisant l'augmentation du fonds de roulement d'un montant de cinq cent mille dollars (500 000,00 \$) afin de le porter à trois millions cinq cent mille dollars (3 500 000,00 \$) ", soit et est adopté par ce conseil.

2019-221

**RÈGLEMENT NUMÉRO 1194-3 - RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 1194 ÉTABLISSANT LES RÈGLES DE RÉGIE INTERNE DES COMITÉS DU CONSEIL DE LA VILLE DE MONT-SAINT-HILAIRE - ADOPTION**

CONSIDÉRANT QUE le Règlement numéro 1194-3 a été précédé d'un avis de présentation et de la présentation d'un projet de règlement lors de la séance ordinaire du conseil tenue le 1<sup>er</sup> avril 2019;

CONSIDÉRANT QUE copie du projet de règlement a été remise à chacun des membres du conseil à l'intérieur du délai prévu à la *Loi sur les cités et villes*;

CONSIDÉRANT QUE mention est faite de l'objet du règlement;

EN CONSÉQUENCE,

**IL EST PROPOSÉ PAR :** Monsieur Jean-Pierre Brault  
**APPUYÉ PAR :** Monsieur Sylvain Houle  
et adoptée à l'unanimité :

Que le Règlement numéro 1194-3, intitulé: " Règlement modifiant le Règlement numéro 1194 établissant les règles de régie interne des comités du conseil de la Ville de Mont-Saint-Hilaire ", soit et est adopté par ce conseil.

2019-222

**CONTRAT LO2019-16 - TRANSPORT CAMP DE JOUR - LES AUTOBUS BEAUREGARD INC.**

**IL EST PROPOSÉ PAR :** Monsieur Emile Grenon Gilbert

**APPUYÉ PAR :** Madame Brigitte Minier

et adoptée à l'unanimité :

Que ce conseil approuve, conditionnellement aux approbations requises par la loi, la soumission de Les Autobus Beauregard inc., au montant de 33 860,14 \$, incluant les taxes, relativement au transport par autobus pour le camp de jour pour les années 2019 et 2020, dans le cadre du contrat LO2019-16, étant la seule soumission conforme reçue audit contrat.

Que ledit contrat est d'une durée de deux (2) ans, le tout selon les termes et conditions du devis.

Que la présente soumission est approuvée en conformité avec la recommandation de monsieur Pierre Bergeron, directeur du Service du loisir et de la culture, contenue dans son rapport en date du 25 avril 2019.

Que la dépense décrite au bon de commande LO 19-17, au montant de 16 498,91 \$, incluant les taxes, pour l'année 2019, soit payable à même le poste budgétaire 02-754-00-517, pour un montant de 14 300,00 \$ et à même le poste budgétaire 02-754-10-517, pour un montant de 2 198,91 \$, et qu'il y a des crédits disponibles pour les fins auxquelles la dépense est projetée conformément au Règlement sur les règles de contrôle et de suivi budgétaires.

Que le maire, ou en son absence le maire suppléant, et la greffière, ou en son absence le greffier adjoint, soient et sont autorisés à signer tout document donnant effet à la présente.

**QUESTIONS DE L'ASSISTANCE**

M. Jean-Luc Halde	Finition des travaux effectués sur le chemin de la Montagne Stationnement face au Strøm Spa Contrat de signalisation touristique – La Maison amérindienne Travaux du CAZA-16 Poursuite de Metro contre la Ville de Mont-Saint-Hilaire
M. Jean-Yves Héroux	Causeries Champlain 2019 organisées par le COVABAR Campagne d'affichage " Bienvenue dans la MRC de La Vallée-du-Richelieu " Projet de règlement concernant les modalités de publication des avis publics Échanges de terrains rue Saint-Georges Modification au Règlement numéro 1235-4 suite à l'avis de la Commission municipale du Québec
M. Louis-Georges Cournoyer	Retrait par Odacité du PIIA 2019-35 rue Saint-Georges Aménagement site hôtel de ville

Développement à Mont-Saint-Hilaire – protection du Piémont

Ouverture possible du PMAD

Échanges de densités entre villes

Déversement des usines d'épuration dans le Richelieu

Présence de pesticides dans le Richelieu

Programme Climat municipalités – phase 2

M. Jean-Luc Halde

Modalités de publication des avis publics –  
disponibilité de copies papier des avis

2019-223

**LEVÉE DE LA SÉANCE**

**IL EST PROPOSÉ PAR :** Monsieur Jean-Pierre Brault

**APPUYÉ PAR :** Monsieur Sylvain Houle

et adoptée à l'unanimité :

Que la présente séance soit et est levée à 21 h 45.

---

**Yves Corriveau, maire**

---

**Anne-Marie Piérard, avocate  
Greffière**